

N° 2024-040

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU-SUR-LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr

COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-LOIRE CONSEIL MUNICIPAL Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT TROIS octobre à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé JACQUIER, Adjoint au Maire.

Etaient présents : JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, GAUCHER Claude, BROUSSIN Patricia, LAURENT Martine, MARTINET Nicolas, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, BRETON Nelly, LEMAIRE Christiane.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : CHAILLOUX Marie-Laure, DELSARTE Séverine, COZETTE Laetitia, Jacky HECQUET, Guillaume RAGU

Madame BERTRAND Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	
15 octobre 2024	
Date d'affichage	
15 octobre 2024	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	14
Votants	19

Objet : CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET – Modification participation financière de la commune pour l'enfouissement des réseaux aériens rue du Huit Mai

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors du Conseil du 28 février 2024, la commune de Beaulieu-sur-Loire a voté, par délibération n°2024-001, une participation communale concernant l'enfouissement du réseau aérien rue du Huit Mai à hauteur de 30 % du coût hors taxes des travaux, estimés à 20 000 € HT (24 000 € TTC), soit 6 000 €.

Le Conseil Départemental nous indique que la participation communale doit être votée sur le montant toutes taxes comprises (TTC) et non sur le montant hors taxes (HT).

La participation communale pour ces travaux s'élève donc à 7 200 € et non 6 000 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver ces nouvelles modalités de financement pour l'enfouissement du réseau aérien rue du Huit Mai.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

Approuve la participation financière de la commune de Beaulieu-sur-Loire d'un montant estimé à 7 200 € pour ces travaux d'enfouissement situés rue du Huit Mai réalisés par le Conseil Départemental du Loiret.

Secrétaire de Séance,

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au Maire,

Isabelle BERTRAND

Hervé JACQUIER